

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

**2020-014 – Lots 6 317 070, 6 345 953, 6 317 071, 6 317 072, 6 317 073,
6 317 074, 6 317 075, 6 317 076, 6 317 077, 6 317 078, 6 317 079 et 6 317 080
Rue de l'Aigle**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance qui se tiendra le 6 mai 2020, à 20 h, à huis clos, à l'hôtel de ville, au 2555, chemin Bellevue à Carignan, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure ci-dessous.

2020-014 : Cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputées conformes les marges avant des bâtiments actuels et projetés, variant entre 6,76 mètres et 7,22 mètres au lieu de 7,5 mètres telles qu'exigées par le règlement de zonage en vigueur.

Par sa résolution 20-04-130 adoptée à l'unanimité à sa séance extraordinaire du 17 avril 2020, le conseil a désigné cette demande de dérogation mineure comme prioritaire et a résolu que tout intéressé pouvait se faire entendre par le conseil concernant cette demande, suivant une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020.

Cette consultation écrite se déroulera jusqu'au mardi 5 mai 2020, 16 h 30. Aux fins de cette consultation, les citoyens peuvent transmettre des commentaires, approbations, ou oppositions relatifs à cette demande de dérogation mineure par la poste, à Ville de Carignan au 2555, chemin Bellevue à Carignan (Québec) J3L 6G8, par la chute à courrier de l'hôtel de Ville situé à la même adresse, ou encore par courriel à info@villedecarignan.org et être reçus au plus tard le mardi 5 mai 2020, à 16 h 30. Par la suite, ils seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

La Ville de Carignan invite ses citoyens à consulter la consultation écrite en annexe du présent avis public pour prendre connaissance de la demande de dérogation mineure.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

Donné à Carignan, ce 20 avril 2020.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 20 avril 2020 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 20 avril 2020.

Donné à Carignan, ce 20 avril 2020.

Ève Poulin, avocate
Greffière